Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'Intérieur DFI

Berne, le 18 décembre 2008

Aux milieux intéressés
selon la liste annexée

Projets de modification de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal), de l'ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) et du règlement du 31 octobre 1947 sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS)

Audition

Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons en annexe les projets de modifications de l'OAMal, de l'OPAS et du RAVS, qui prévoient notamment certaines adaptations rendues nécessaires par la réforme de la LAMal dans le domaine du financement des soins décidée par les Chambres fédérales en juin de cette année. L'entrée en vigueur du financement des soins est prévue pour le 1er juillet 2009. Les cantons sont donc invités à élaborer, aussi rapidement que possible, les dispositions d'exécution cantonales correspondantes.

D'autres modifications de l'OAMal, qui portent notamment sur la prolongation de la durée des projets pilote cantonaux en matière de prise en charge des prestations à l'étranger et sur les organisations de physiothérapie, vous sont également soumises dans ce même paquet.

Vous trouverez toutes les explications utiles dans les commentaires annexés à la présente.

Nous vous saurions gré d'examiner les projets et de faire parvenir vos observations éventuelles à l'Office fédéral de la santé publique, Assurance-maladie et accidents, 3003 Berne, d'ici au **31 mars 2009**. Pour faciliter l'évaluation des résultats de l'audition, nous vous prions de nous envoyer également vos observations par messagerie électronique (mailto: corinne.erne@bag.admin.ch).

Vous pouvez télécharger des exemplaires supplémentaires de la documentation relative à l'audition à l'adresse internet suivante http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

P. Couchepin

Pascal Couchepin
Président de la Confédération

Annexes:
- projets de modification (d, f)
- brefs commentaires (d, f)
- liste des destinataires de l'audition (d, f)